



Edité le : 17/02/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT
TERRITOIRE

MAISON ENVIRONNEMENT
1007 ROUTE DE VENEJAN
30200 ST NAZAIRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE22-22765	
Identification échantillon :	LSE2202-19801-1	Analyse demandée par : ARS DT DU GARD
Doc Adm Client :	ARS 2022	
N° Analyse :	00156950	N° Prélèvement : 00155612
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	SAINT CHRISTOL DE RODIERES	Code PSV : 0000001141
Localisation exacte :	MAIRIE	
Dept et commune :	30 SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,2669075000	Y : 4,5146058000
UGE :	2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D2	Type Analyse : D2.CP
Nom de l'exploitant :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN 1717 ROUTE D AVIGNON POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MAISON DE L'ENVIR 30200 ST NAZAIRE	Motif du prélèvement : CP
Nom de l'installation :	SAINT CHRISTOL DE RODIERES	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 16/02/2022 à 09h31 Réception au laboratoire le 16/02/2022 à 15h38 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 000943
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 16/02/2022 à 15h38

.../...

Edité le : 17/02/2022

Identification échantillon : LSE2202-19801-1

Destinataire : CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

Doc Adm Client : ARS 2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Température de l'eau	11D2-CP	8.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	11D2-CP	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.18	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.20	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
Analyses physicochimiques						
Métaux						
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20 #
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.014	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0 1.0 #

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Didier BLANCHON
Responsable de Laboratoire

